

LES INDISPENSABLES !

→ Pour tout savoir sur la cotation-notation des entreprises

Connectez-vous sur l'Observatoire de la cotation-notation des entreprises créé par le Conseil Supérieur :
www.experts-comptables.fr/Observatoire-cotation-notation-des-entreprises



→ Trouver un financement en ligne, c'est facile !

Consultez les deux moteurs de recherche :

- Sémaphore par la CCI d'Amiens et l'ACFCI : www.semaphore.cci.fr



- L'Observatoire des aides aux entreprises par ISM : www.aides-entreprises.fr



→ Pour les professions libérales

Interfimo propose un dossier de financement en ligne :
www.interfimo.fr



→ Téléchargez le Guide des missions de l'expert-comptable en financement de l'entreprise

www.experts-comptables.fr/monfinancementenligne



UNE PROPOSITION

DES EXPERTS-COMPTABLES

→ Le financement en ligne des TPE pour raccourcir les délais d'obtention de crédits

Le principal enjeu pour les TPE réside dans leur capacité à se développer. Pour ce faire, elles ont nécessairement besoin de financement.

Dans le cadre de leurs recherches de financement, les TPE se tournent avant tout vers leurs agences bancaires. Dans le contexte actuel, ces dernières peuvent avoir besoin de plusieurs mois pour monter un dossier et réunir toutes les pièces, avant de faire connaître leur décision au chef d'entreprise. Ce temps d'étude de dossier reste inchangé même si la demande concerne des faibles montants. La relation entre les banques et les TPE apparaît donc comme un élément essentiel.

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables propose :

- pour les crédits inférieurs à 25 K€ (montant qui correspond au plafond actuel européen des micro-crédits professionnels) ;
- et pour les TPE de moins de 20 salariés (2,6 millions d'entreprises qui représentent environ 85 % du tissu économique),

que l'expert-comptable puisse remplir en ligne le dossier de financement de son client qui inclurait les prévisionnels d'exploitation et de trésorerie. Cette procédure formalisée et dématérialisée éviterait les inévitables aller-retour nécessaires à l'obtention de pièces manquantes ou insuffisamment renseignées. Ceci permettrait de réduire les délais d'obtention de crédit pour les TPE, de répondre aux exigences des indicateurs de performance et enfin de diminuer les coûts de traitement des dossiers.

A l'instar de la création d'une entreprise qui a vu réduire ses délais (de 6 mois à quelques jours), pourquoi ne pas imaginer qu'une demande de financement puisse relever le même défi ?

En savoir plus

www.experts-comptables.fr/monfinancementenligne



Contact :
esimoni@cs.experts-comptables.org
Tel : 01 44 15 60 00

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

FINANCEMENT D'ENTREPRISE

De Visu

AVEC VOTRE EXPERT-COMPTABLE
AUGMENTEZ VOS CHANCES
D'OBTENIR DES FINANCEMENTS

@ www.experts-comptables.fr/monfinancementenligne

RÉUSSISSEZ VOTRE PARCOURS !

VOUS AVEZ BESOIN DE FINANCEMENT ?

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EXPERT-COMPTABLE EN 10 ÉTAPES

